



**Budget présenté à la séance extraordinaire du 28 janvier 2020 à 19h00
à la salle Narcisse Tremblay, au 568, rue Principale, sous la présidence
de son honneur la mairesse madame Marie-France Imbeault.**

Membres du Conseil municipal,
Citoyens, citoyennes de la Municipalité de Colombier,

À titre de mairesse de la Municipalité de Colombier, j'ai le plaisir d'annoncer que le conseil municipal a adopté, mardi le 28 janvier 2020, les prévisions budgétaires pour l'année 2020.

Le budget 2020 sera de : **1 372 538 \$**

Taxes municipales

- le taux de la taxe foncière augmentera de 0.01 cent. Soit 1.61 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2020 ;
- le tarif d'aqueduc augmente de 10.00 \$ pour passer à 165.00 \$ pour une résidence et de 185.00 \$ pour un commerce ;
- le tarif d'égout augmente également et passe à 159.00 \$ pour une résidence et de 169.00 \$ pour un commerce ;
- le taux d'intérêts a été fixé à 10% sur les arriérés de taxes et la facturation diverse.

Taxes aqueducs

- La taxe spéciale d'aqueduc des deux secteurs, soit Sainte-Thérèse et Saint-Marc, est enlevée puisque les réseaux d'aqueducs sont payés en totalité.

Tarif

- Le tarif du secteur du Cap-Colombier et de l'Anse-au-Sable augmente à 290.00 \$ pour le déneigement des chemins.

Voici les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.



Municipalité de Colombier



REVENUS

Taxe foncière	532 340
Eau	42 710
Égouts	12 760
Matières résiduelles	101 212
Enlèvement de neige Cap-Colombier et Anse-au-Sable	15 522
TOTAL :	704 544
École primaire et secondaire	25 561
Péréquation	314 987
Terres publiques	48 368
TOTAL :	388 916
Location d'espace	5 580
Photocopies et fax	25
Amendes et pénalités	200
Intérêts arriérés de taxes	4 400
Vente de matériels	1 000
Abonnements bibliothèque	50
Licences et permis	1 000
Droit de mutation	2 000
TOTAL :	14 255
Caureq	1 500
Autres revenus	2 000
TOTAL :	3 500
Subvention agente de développement de la MRC	30 000
Réseau routier	231 373
TOTAL :	261 373
GRAND TOTAL :	1 372 588

DÉPENSES

Administration générale	399 084
Sécurité publique	166 709
Voirie municipale	111 059
Enlèvement de la neige	200 100
Éclairage des rues	16 800
Transport-circulation et stationnement	3 500
Hygiène du milieu (eaux, égout, ordures)	171 402
Aménagement, urbanisme et développement	255 850
Loisirs et culture	44 034

TOTAL : **1 368 538**

Le rôle d'évaluation pour 2020 est de :

	Valeur imposable	Valeur non imposable	Totaux
Terrains	7 166 800	2 221 700	9 388 500
Bâtiments	26 064 000	2 808 900	28 872 800
Immeubles	33 230 800	5 030 600	38 261 400

CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE

La taxe foncière est calculée de la façon suivante : la valeur imposable du rôle d'évaluation 2020 (33 230 800) multipliée par le taux de taxe foncière (1.61\$).

AUTRES REVENUS LOCALES

REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT POUR 2020

École primaire	25 561
Péréquation	314 987
Terres publiques	48 368
Ministère des Transports	231 373
Subvention MRC	30 000

Total : **650 289**